

23 jan 2026 -14:57

Appartient à [Conseil des ministres du 23 janvier 2026](#)

## Modification relative aux archives de la Cour constitutionnelle

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle. Plus précisément, un titre *Vbis* relatif à la gestion des archives de la Cour constitutionnelle sera inséré.

L'avant-projet prévoit que les documents d'archive de la Cour datant de plus de 30 ans seront en principe transférés aux Archives générales du Royaume, où le public pourra les consulter sous certaines conditions.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

Anne LaureMoulineaux  
Porte-parole (FR)  
[anne-laure.moulineaux@premier.be](mailto:anne-laure.moulineaux@premier.be)

PhilippeKerckaert  
Porte-parole (NL)  
[philippe.kerckaert@premier.be](mailto:philippe.kerckaert@premier.be)